# Remboursement des frais de déplacement sur convocation du Rectorat ou DSDEN

(hors formation, hors examens et concours)

### **GUIDE DE SAISIE**

Bouton « RATTACHER » pour joindre justificatifs de mission/frais.

## 1. SE CONNECTER

La demande de remboursement des frais de déplacement s'effectue via l'application CHORUS-DT

→ Plateforme - ESTEREL - Finances et Paye :



Cliquer sur

DT

Ou

→ Site internet académique : <a href="https://www.ac-aix-marseille.fr">https://www.ac-aix-marseille.fr</a> Cliquer successivement sur





En bas de page



Inscrire identifiant et mot de passe personnels de la messagerie académique.

# 2. DEMANDER UNE PRISE EN CHARGE : CREER UN ORDRE DE MISSION du type CLASSIQUE / REGULARISATION CLASSIQUE

**Important**: demander vos remboursements dans les meilleurs délais après chaque réunion. Les demandes groupées (sur plusieurs années ou sur plusieurs mois) en fin d'année scolaire ou en fin d'année budgétaire ne sont pas prioritaires par rapport aux demandes régulières.

L'ordre de mission (OM) est une demande associée à un montant estimatif. Après instruction par le service gestionnaire, l'OM devient un état de frais (EF), pièce comptable, dont le montant est mis en paiement par le comptable public sur demande du recteur d'académie.

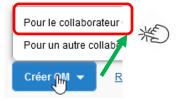


Pour chaque mission, il convient de créer un seul ordre de mission (OM) en utilisant le lien du bandeau supérieur.



Soit il est demandé si vous souhaitez : « Créer un nouvel Ordre de mission pour <nom prénom> » et vous cliquez sur ce libellé ;

Soit apparaît le dernier OM et vous cliquez sur « CREER » puis sur « Pour le collaborateur... ».



Cliquer sur la prestation « Autre » puis sur « Document vierge »

Prestation principale



Les pictogrammes a signalent que des champs obligatoires sont à compléter.

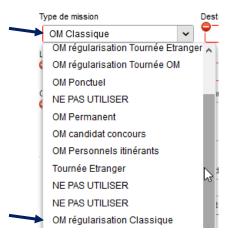
Saisir le texte. Les caractères restent **en gras** tant que vous n'avez pas appuyé sur Le texte en gras disparait et les pictogrammes (a) disparaissent à chaque enregistrement.



Renseigner les onglets suivants

# 2.1 - Onglet « Général »

- 1- Type de mission menu déroulant, sélectionner :
  - soit « OM Classique », si la demande est créée avant la date de la réunion ;
  - soit « OM de régularisation Classique », si la demande est créée après la tenue de la réunion.



Exemple: « Aix-En-Provence (France) » ou « 13001 » (code INSEE de la commune)

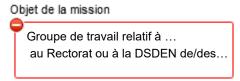
#### 3- Dates et horaires :



Le temps du transport (aller et retour) fait partie de la mission : inclure ce délai de route.

4- Lieu de départ/retour : avec la loupe q sélectionner «ADM- Résidence administrative ».

#### 5- Objet de la mission :



Inscrire **l'objet** et la **structure d'accueil.**Eviter le terme isolé « réunion », trop général.
Eviter les sigles liés aux domaines ou aux thèmes spécifiques.

Commentaire : (non indispensable)

7- **Enveloppe de moyens** : en cas de doute **contacter** le gestionnaire du PAFD (coordonnées dans le bulletin académique spécial frais de déplacement).

Cliquer sur la loupe

Axes analytiques

Enveloppes de moyens

et sélectionner par code ou par libellé :

Services	Code	Libellé
PAFD	0141RECT-INTERIM	dotation P 141 RECT intérim personnel direction
	0214AUTRESR13REUNACAD	dotation P 214 RECT réunions académiques
	0214REUREGL-R13REUNREGLAC	dotation P 214 RECT- réunions réglementaires académiques
	0214AUTRESD04REUNIONS	dotation P 214 DSDEN 04 réunions DSDEN 04
	0214AUTRESD05REUNIONS	dotation P 214 DSDEN 05 réunions DSDEN 05
	0214AUTRESD13REUNIONS	dotation P 214 DSDEN 13 réunions DSDEN 13
	0214AUTRESD84REUNIONS	dotation P 214 DSDEN 84 réunions DSDEN 84
	0214REUREGL-D04REUNREGL	dotation P 214 DSDEN 04 réunions réglementaires DSDEN 04
	0214REUREGL-D05REUNREGL	dotation P 214 DSDEN 05 réunions réglementaires DSDEN 05
	0214REUREGL-D13REUNREGL	dotation P 214 DSDEN 13 réunions réglementaires DSDEN 13
	0214REUREGL-D84REUNREGL	dotation P 214 DSDEN 84 réunions réglementaires DSDEN 84

# Appuyer sur Enregistrer

Automatiquement d'autres champs seront complétés mais d'autres resteront vides (Code projet/formation, Axe ministériel 1 ou 2).

## 8- Rattachement de pièce(s) justificative(s)

Un nouveau bouton « RATTACHER » permet de joindre : convocation, attestation de présence, facture selon le frais (billets, hôtel) ou selon le montant (total des frais dépassant 30€).



#### 9- Autorisation de véhicule :



En cas de sélection de l'item « Personnel pour besoin de service », un onglet sera ajouté pour permettre de saisir l'indemnité kilométrique (Cf. Ci-dessous).

Si vous avez utilisé un véhicule de service, sélectionner « de service ».

En cas de covoiturage, cliquer sur « Aucun » et en commentaire du frais « REPAS » vous indiquerez « covoiturage » et nom du conducteur.



Les frais de **repas** et d'hébergement (selon les horaires) sont automatiquement calculés et sont reportés dans l'onglet « Frais prévisionnel ».

<u>Attention</u>: si vous **corrigez/modifiez** date(s) et/ou horaires, dans l'onglet « Général », il convient d'appuyer à nouveau sur « Générer étapes » pour recalculer ces frais.

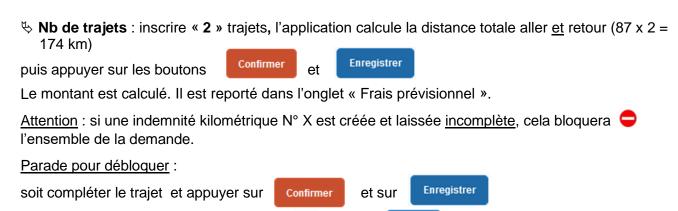
# 2.3 - Onglet « Indemnités kilométriques »



♥ Date : celle de la réunion ;

Strajet : nom ville de départ et nom ville de destination

☼ Km remboursé : inscrire la distance aller uniquement. Le « Lien vers un distancer » est celui vers Mappy©. Distance retenue : "Le moins de kilomètres » ou « Le plus court ».



# 2.4 - Onglet « Frais prévisionnel »

soit, en face INDEMNITE N° X, cliquer sur in et sur

#### Repas:

Le(s) repas éventuel(s) sont déjà affiché(s) suite à la « génération des étapes » (Cf. 2.2) : « IRM » pour le déjeuner et/ou « IDM » pour le diner.

Pour obtenir le remboursement d'un **repas à demi taux** pris dans un **restaurant administratif** (EPLE, Rectorat, DSDEN, CROUS, autres), cliquer sur Cliquer sur Puis cliquer sur le libellé « Déduction repas en collectivité Métropole ».

Dans le détail du frais à déduire renseigner : la date, la ville, le nombre de repas et un commentaire (ex. : rappeler les horaires (trajets inclus) ; si pas de demande d'indemnités kilométriques indiquer : « covoiturage avec M./Mme... » ; « utilisation véhicule de service »).



#### Transport en commun:

- billets de **train** : cliquer sur puis sélectionner le code « **TRA** » pour « train (payé par missionné) ». Dans le détail des frais, renseigner la date, la ville, le montant unitaire, la quantité (« 2 », si aller-retour) et un commentaire lié au transport.
- tickets de **métro** ou de **bus** : cliquer sur puis sélectionner le code « **TRF** » pour « Transport en commun (ticket à l'unité) ». Dans le détail des frais, renseigner la date, la ville, le montant unitaire, le nombre de tickets : « 2 » (si aller et retour) et un commentaire lié au transport.

Cliquer sur le bouton

#### Attention:

En cours de CREATION (statut 1), l'OM peut toujours être supprimé en cliquant sur le bouton « Supprimer OM » (boutons au bas de l'écran).

Si l'OM est à un autre statut, ne jamais l'ANNULER. En cliquant sur le bouton REFUSER/VALIDER puis en sélectionnant le statut R-REVISION, vous pouvez modifier votre demande : ajout/retrait de commentaires, de frais, de montant, etc.

En cas de doute, contacter votre gestionnaire.

## 3. SOUMETTRE ORDRE DE MISSION CLASSIQUE / REGULARISATION CLASSIQUE à VALIDATION

Cliquer sur

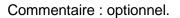


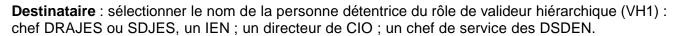


(en bas à droite).

Sélectionner le libellé : 

Passer au statut : 2 - Attente de validation VH1





En cas de doute consulter le tableau du bulletin académique spécial frais de déplacement ou contacter un des gestionnaires du PAFD (coordonnées inscrites dans le bulletin académique).

Cliquer sur le bouton

Confirmer le changement de statut



La demande sera instruite par un gestionnaire.

#### Instruction:

- 1) soit la demande est complète, elle est alors Validée ;
- 2) soit la demande est incomplète et/ou nécessite des informations complémentaires (objet de la réunion, lieu précis, horaires, montant, nombre de trajet, etc.), elle est mise au statut REVISION.

Dans ce cas, consulter l'onglet « Historique ». Cet onglet contient un commentaire qui précise la/les modification(s) à effectuer (mesures CIF). La demande est à compléter par vos soins puis à soumettre à nouveau à la validation du « VH1 » (cf. ci-dessus).

## 4. CREATION DE L'ETAT DE FRAIS et MISE EN PAIEMENT

Afin de simplifier et accélérer la procédure de mise en paiement, l'opération de création de l'état de frais sera effectuée par le gestionnaire frais de déplacement après validation de l'ordre de mission.

Dernière précision : le changement de statut des OM et EF déclenche automatiquement l'envoi de courriel par : chorus-dt@finances.gouv.fr Le lien de connexion contenu dans ce courriel n'est pas opérationnel. Supprimer le courriel.

Pour connaître l'avancement de l'état de frais (remboursement), la connexion à l'application passe uniquement par ESTEREL – Ressources humaines (Cf. page 1).

Si des informations complémentaires sont utiles, les gestionnaires adressent directement un courriel personnalisé en utilisant leur messagerie académique : ...@ac-aix-marseille.fr